

Les hausses seraient de 10 à 40 % pour la majorité des perdants.

Mais près de 15 % verraient leurs impôts plus que doubler.

l'administration a commencé par faire des simulations de taxe foncière portant sur cinq départements représentatifs de la diversité des territoires français : la Charente-Maritime (rural et touristique), le Nord (urbain et rural), l'Orne (fortement rural), Paris (forte densité d'appartements) et le Val-de-Marne (périurbain). Ces simulations viennent d'être publiées et elles confirment le caractère périlleux de cette réforme. D'après ce document de plus de 400 pages, 56 % de locaux seraient perdants, alors que 44 % seraient gagnants. Plus problématique encore, la perte pourrait être significative pour les contribuables pénalisés. « La majorité des locaux perdants se situe avec des augmentations de cotisation [de la taxe foncière] de l'ordre de 10 à 40 %. Une proportion non négligeable de locaux devra faire face à des augmentations de cotisation supérieures à 100 % », souligne ce rapport. Près de 15 % des locaux ver-

appliqués, reequilibrage avec les locaux professionnels, prise en compte du logement social, etc. « C'est une étude exploratoire et en aucune manière un projet de réforme clefs en main du gouvernement », a prévenu Christian Eckert lors de son audition face aux sénateurs.

Evolutions divergentes

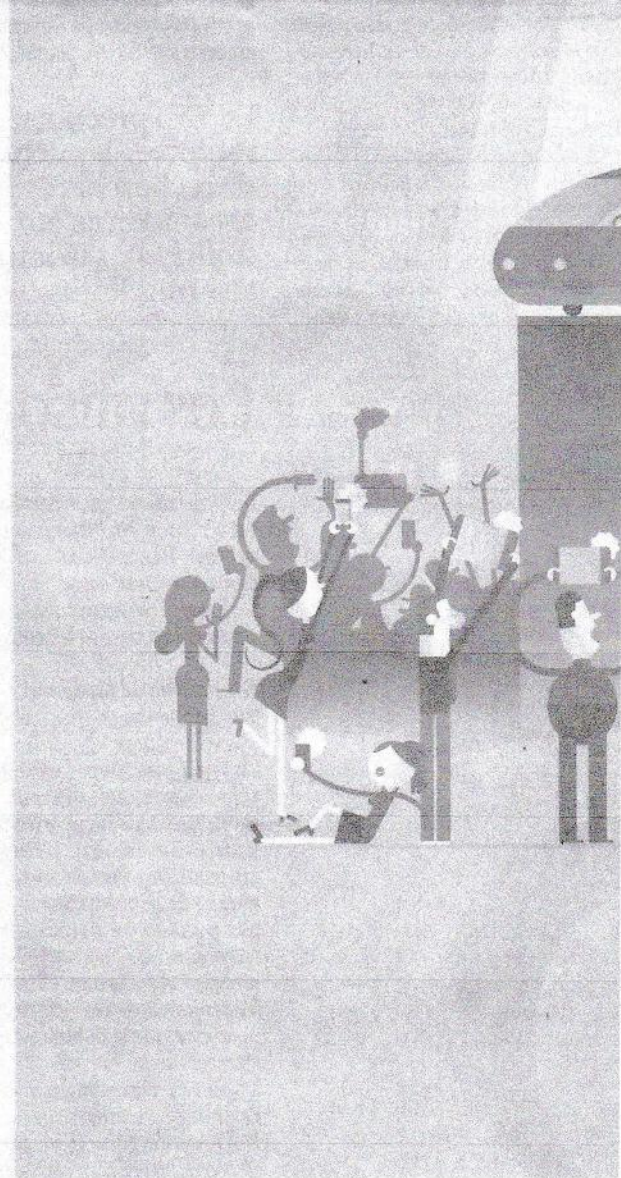
Contrairement aux idées reçues, cette réforme n'entraînerait pas tellement de transferts entre départements, malgré des évolutions des valeurs locatives très divergentes depuis les années 1970. La raison est simple : la révision a été conçue à partir de ressources identiques pour les collectivités, à savoir les communes, EPCI et départements qui perçoivent la taxe foncière.

« Cette révision va faire grincer des dents, mais tout le monde aujourd'hui considère que les impôts locaux sont inéquitables, relève Philippe Laurent. Si on ne corrige pas cette iniquité, les impôts locaux vont tout simplement disparaître. Il y a un vrai enjeu pour l'autonomie fiscale des communes. »

Le maire de Sceaux fait bien sûr allusion à l'exonération de taxe d'habitation de 80 % des ménages, défendue par Emmanuel Macron, qui permettrait d'éviter ce rééquilibrage à hauts risques. Encore faut-il obtenir une majorité à l'Assemblée. Car beaucoup d'élus sont vent debout contre cette proposition. ■

Taxe d'habitation : le coût de la proposition de Macron fait débat

La proposition d'Emmanuel Macron d'exonérer de taxe d'habitation 80 % des ménages fait débat, parce qu'elle touche à l'autonomie fiscale des collectivités mais aussi parce que son coût paraît incertain. Le candidat d'En marche l'a évaluée à 10 milliards d'euros. Ce pourrait être plus, selon l'Institut de l'entreprise et le site Fipeco. D'après ces deux sources, cette réforme coûterait entre 10 et 15 milliards. Un autre think tank, l'Institut Montaigne, chiffre en revanche son impact à 8 milliards d'euros. La difficulté vient du fait qu'il n'existe pas de données publiques sur la taxe d'habitation payée par décile de revenus. Le traitement réservé aux résidences secondaires peut aussi influencer sur le calcul.



Avec une audience de 10 millions de visiteurs uniques chaque mois leboncoin est le premier site automobile français. Professionnels et particuliers nous accompagnons chaque jour dans le développement de vos solutions adaptées à vos besoins. Diffusez automatiquement vos annonces avec le Pack Auto et grâce à la Boutique Premium optimisez leur visibilité dans votre garage ou votre concession.

Pour découvrir nos offres rendez-vous sur leboncoin.fr

